

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 17 Septembre 2019 à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Mr Maire, régulièrement convoqué dans les locaux de la Mairie, à l'effet de délibérer sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du Jour :

- Emprunt : nouveaux taux
- Horaires Secrétariat de Mairie ; Arrêté
- Fermeture Trésorerie

Questions diverses

Etaient présents : BORIE Simon, CRUÈGHE Thierry, FLAGEL Marc, CLUSE Evelyne, DELZANGLES Jacques, FOURNIER, GIRAUD Jean-Francis, Yves, RIGAUDIERE Vincent, SERGUES-MOUMINOUX Karine.

Etaient absents : RISPAL Stéphanie

Est nommé secrétaire de séance : Yves Fournier

Ouverture de séance : 20h52

Adoption du procès-verbal du 1^{er} juillet à l'unanimité.

▪ **Emprunt : Investissement ; enfouissement**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'au vu des taux préférentiel de prêt il serait peut-être opportun de rembourser le prêt de la salle des fêtes et reprendre un nouvel emprunt afin de payer l'investissement. Il détaille l'échéancier prévu et la proposition faite par le crédit agricole. La décision serait la suivante : prendre un emprunt de 100 000 € sur 8 ans à un taux de 0,50%.

Le conseil accepte la proposition avec 9 voix pour.

▪ **Création de l'emploi de Rédacteur**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil la nécessité de créer un emploi de Rédacteur avec un temps effectif de 16 heures hebdomadaires.

Il vient se substituer au précédent poste de secrétaire de Mairie qui était à 17h30.

Étant extérieures au service, Monsieur le Maire explique les raisons de cette modification aux membres du Conseil.

Il explique que suite à la publication du poste sur emploi territorial.fr il conviendra de prendre un arrêté portant modification du temps de travail et de saisir le comité technique pour la suppression du 17h30.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

▪ **Motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural**

La direction Générale des Finances Publiques entend réaménager en profondeur le traitement des opérations

comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre le traitement des données et le conseil aux élus.

Le département du cantal ne conservait plus que deux centres de comptabilités publiques de plein exercice.

La DGFIP affiche dans le même temps, un objectif d'amélioration du service de proximité par un développement du « points de contact » alors que les structures locales ouvertes au public seront supprimées.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt pour les collectivités Territoriales, notamment les plus petites, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable et responsable sur les finances de la collectivité.

Aussi, pour maintenir ce système qui a fait ses preuves et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- s'oppose à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural,
- exprime son inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable,
- réaffirme l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locale,
- demande le maintien des trésoreries de proximité et les moyens pour exercer pleinement leurs compétences actuelles.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

▪ **Informations :**

- Les travaux de Lacombe Basse sont pratiquement terminés. Reste les lumières et réaménager les voies abîmées.
- Borne incendie mise en place.
- Travaux d'enfouissement à Cornet prévus à la mi- octobre
- Site internet opérationnel depuis la rentrée.
- Dans le cadre d'un prochain conseil il conviendra de parler du recensement des voies communales.
- PLUI : date de signature le 17 décembre 2019.

FIN DE LA SEANCE A 22h00